

## Prévisions budgétaires des organismes municipaux – Exercice financier 2007

### Municipalités locales

#### Notes explicatives

- **Rôle et importance des budgets municipaux**

Le budget municipal constitue un document à la fois comptable et légal par lequel une municipalité formule sa politique financière et fiscale pour la prestation de services à ses citoyens au cours de l'exercice financier visé.

- **Conformité aux lois municipales**

Une municipalité locale est un corps politique régi par des lois qui comportent plusieurs exigences quant à l'emploi des deniers. Dans les 60 jours de son adoption par le conseil municipal, un exemplaire du budget doit être transmis au Ministre au moyen d'un formulaire fourni à cette fin.

L'adoption du budget d'une municipalité locale sert d'amorce à la confection du rôle de perception et à l'expédition des comptes de taxes municipales. C'est également le budget officiel qui régit les autorisations des dépenses. Les lois municipales exigent de prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses en tenant compte, s'il y a lieu, du déficit prévu de l'exercice sur le point de se terminer.

- **Comptabilité municipale**

À partir de 2007, les municipalités et les autres organismes municipaux appliquent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) établis par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

À partir de 2007, un organisme municipal consolide dans ses propres états financiers les états financiers des organismes périmunicipaux, soit les organismes qu'il contrôle. Cela s'effectue selon la notion de périmètre comptable.

Pour toute information, que se soit : des notions générales, des méthodes comptables, des définitions des postes comptables, des concepts pour la présentation de l'information financière ou des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec en conformité avec les PCGR, tout en reflétant les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière, veuillez consulter le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Vous le retrouverez dans sur notre site Web dans la section *Finances-Fiscalité-Évaluation foncière, Information financière, Présentation de l'information financière*.

- **Municipalités absentes**

Certaines entités géographiques où l'on n'a jamais confectionné de rôle d'évaluation foncière ni déposé de prévisions budgétaires ou de rapports financiers ont été ignorées et on ne les retrouve dans aucun fichier ou tableau de la présente publication. Sont ainsi absentes :

<u>Code</u>	<u>Municipalité et TNO</u>	<u>Population</u>
23015	Notre-Dame des Anges	485
NR100	TNO regroupés MRC Rimouski-Neigette	0
NR972	TNO regroupés MRC Caniapiscau	0
NR981	TNO regroupés MRC Minganie	0

Les municipalités locales et les territoires non organisés regroupés suivants n'ont rapporté aucune transaction même s'ils ont déposé un sommaire de rôle d'évaluation en 2007:

<u>Code</u>	<u>Municipalité et TNO</u>	<u>Population</u>
21015	Saint-Louis-du-Cap-Tourmente	2
45080	Saint-Benoît-du-Lac	44
NR020	TNO regroupés MRC Le Rocher-Percé	0
NR060	TNO regroupés MRC Avignon	0

Au moment de la préparation de la présente publication, en février 2007, une municipalité n'avait pas transmis, au ministère des Affaires municipales et des Régions, ses prévisions budgétaires et/ou les signatures requises pour l'exercice 2007.

<u>Code</u>	<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>
09060	Grand-Métis	276

- **Municipalité locale avec agglomération**

La loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004, c.29) a créé onze agglomérations avec la notion de municipalités liées ainsi que le concept de municipalité centrale. La présentation de l'information financière est particulière pour ces onze municipalités. Elles doivent compléter un seul formulaire, sur un même code géographique, comportant trois parties :

1. Le portrait global de la municipalité centrale
2. Les compétences d'agglomération
3. Les compétences de nature locale.

Ainsi, les tableaux « données détaillées pour chaque municipalité selon le portrait global » comprennent les informations provenant du portrait global de chacune des onze municipalités locales avec agglomération. Cependant, elles sont exclues des tableaux « données détaillées pour chaque municipalité per capita ». Par conséquent, des tableaux distincts sont présentés pour les compétences de nature locale et d'agglomération de ces municipalités. On retrouve, sous le code géographique de la municipalité, les informations relatives à la partie compétence de nature locale, et sous le code géographique AGXXX, les informations relatives à la partie compétence d'agglomération.

- **Villages nordiques**

Les données en provenance des villages nordiques ne sont pas incluses dans les différents fichiers et tableaux concernant les municipalités locales. Toutefois, les informations en provenance de ces municipalités ainsi que de l'Administration régionale Kativik sont traitées et présentées dans la partie 2.

- **Population**

Les données de population présentées et utilisées pour les différents calculs per capita sont celles décrétées pour l'année 2007.

Dans le cas des regroupements de municipalités ou des annexions de territoire réalisés après la préparation de ce décret et lorsque la municipalité issue d'un tel regroupement, démembrement ou annexion, a déposé un budget pour l'exercice 2007 en tenant compte de ses nouvelles limites territoriales, la population qui a été retenue est celle qui résulte de l'addition ou de la soustraction des populations des municipalités locales touchées par un tel mouvement de territoire.

La source utilisée est le décret 1193-2006 adopté le 18 décembre 2006 mis à jour par le décret 666-2007.

La population et les territoires des réserves indiennes, des villages Cris et Naskapis, des terres Inuit et des terres 1-A et 1-AN sont exclus.

- **Source des données**

Les informations présentées ont été compilées à partir des données fournies par les municipalités locales dans leur formulaire des prévisions budgétaires 2007.

- **Données en 000 \$**

Les nombres utilisés dans la confection des différents tableaux qui sont présentés en 000 \$ (divisé par 1000) affichent une décimale après la virgule mais ils en ont en réalité trois, de sorte que le total des parties ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.